

Les autorités européenne et américaine de concurrence s'en prennent à Intel

Description

La domination par Intel du marché mondial des processeurs est remise en question par les autorités de concurrence européenne, américaine, coreenne et japonaise, le groupe étant accusé de dumping sur les prix visant à éliminer son principal concurrent, le fabricant américain AMD.

Après une première plainte d'AMD (Advanced Micro Devices) à l'encontre de son concurrent Intel en 2000, la Commission européenne avait ouvert dès 2001 une enquête sur les pratiques tarifaires du leader mondial des microprocesseurs. Renforcée en 2003, la plainte d'AMD a finalement conduit la Commission européenne à adresser une communication de griefs à Intel le 27 juillet 2007. La Commission européenne reproche à Intel « trois types d'abus de position dominante » qui visent à exclure AMD du marché. Il est reproché à Intel d'avoir consenti des rabais à certains fabricants d'ordinateurs à condition d'en devenir le fournisseur, d'avoir incité financièrement les fabricants d'ordinateurs à retarder ou annuler la commercialisation de matériels équipés de processeurs AMD, enfin d'avoir vendu à perte ses processeurs dans le cadre d'appels d'offres sur le marché des serveurs, stratégie de dumping visant à tuer son seul véritable adversaire, Intel contrôlant 80 % du marché contre 17 % pour AMD. Après avoir auditionné Intel en mars 2008, la Commission européenne a, en juillet, reconnu Intel coupable de pratiques « visant à exclure son principal rival du marché ». Elle doit rendre son jugement en septembre 2008.

Les pratiques d'Intel font l'objet du même type d'enquête en Asie et aux Etats-Unis. Le groupe a ainsi été condamné en juin 2008 à 16,5 millions d'euros d'amende par l'autorité de concurrence en Corée du Sud pour abus de position dominante. Il est reproché à Intel d'avoir accordé 37 millions de dollars de réduction entre 2002 et 2005 aux fabricants Samsung et TriGem, en échange d'une exclusivité pour les processeurs Intel. Une procédure portant sur des pratiques similaires est par ailleurs en cours au Japon.

Aux Etats-Unis, après une première enquête antitrust lancée par l'Etat de New York en janvier 2008, la Federal Trade Commission (FTC), l'autorité américaine de concurrence, s'est emparée du dossier. Le 4 juin 2008, elle assignait Intel à comparaître dans le cadre d'une investigation sur sa stratégie de prix. Alors que le prix moyen des microprocesseurs a chuté de 42,4 % entre 2000 et 2007, la FTC s'interroge sur les raisons d'un tel effondrement sachant que le marché, en raison de la domination d'Intel, semble loin d'être « férocement compétitif », comme s'en défend Intel.

Sources :

- « Après Microsoft, Intel se retrouve sur le banc des accusés à Bruxelles », Clarisse Jay, *La Tribune*, 11 mars 2008.

- « Intel face aux autorités antitrust américaines », Laetitia Mailhes, *Les Echos*, 9 juin 2008.
- « Les autorités fédérales enquêtent sur Intel », Eric Chalmet, *La Tribune*, 9 juin 2008.

Categorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

22 septembre 2008

Auteur

alexandrejoux